

reurs, peu importera que nous soyons des adeptes ou des adversaires de l'étatisation, car le pays sera alors dans la position bien précaire de ne pouvoir payer ses dettes.

Je ne parlerai pas maintenant des autres points saillants du discours du Trône. Plusieurs sont très importants, mais de peu d'intérêt pour le Sénat. La redistribution des sièges électoraux, par exemple, n'intéresse que la Chambre des communes. La canalisation du Saint-Laurent ne peut non plus nous intéresser beaucoup dans le moment, car le Sénat des Etats-Unis doit l'approuver avant que notre Parlement en soit saisi.

Je ne me donne pas pour une autorité sur la question de la canalisation du Saint-Laurent, mais si, au bilan qu'on nous présente, il apparaît que notre pays retirera quelque avantage de cette entreprise, alors, je crois que l'on peut dire que les termes du traité entre le Dominion et les Etats-Unis sont justes. Toutefois, nous étudierons d'une manière plus attentive cette question, ainsi que d'autres points du discours du Trône, lorsqu'on nous les présentera sous forme distincte et précise. Pour le moment, je remercie l'honorable sénateur de sa critique juste et franche, et je crois qu'elle servira de modèle aux autres honorables membres de cette Chambre au cours de leurs remarques sur le discours du Trône.

L'honorable J.-S. McLENNAN: Honorables sénateurs, après les deux brillants discours qui nous ont tant intéressés, je suis quelque peu confus d'analyser les différents points traités dans le discours du Trône. De commun accord avec ces honorables sénateurs, tout en ne pouvant pas exprimer mes sentiments en termes aussi appropriés, je désire féliciter mon ami de l'Acadie (l'honorable M. Poirier) de sa manière si élégante de proposer l'Adresse en réponse au discours du Trône. C'est toujours un plaisir d'écouter ses expressions heureuses, et naturellement l'on regrette de ne pas avoir une connaissance assez parfaite de la langue française pour apprécier, dans toute leur beauté, ses éloquentes envolées oratoires. Je félicite aussi mon collègue de Cap-Breton et Richmond-ouest (l'honorable M. Macdonald) qui a appuyé l'Adresse. Je serai personnellement bien heureux s'il devient l'utile membre de cette Chambre que prédisent avec confiance ceux qui l'ont connu dans le passé. Je n'ai pas l'intention de discuter en détail les différents sujets contenus dans le discours du Trône, spécialement ceux qui ont été traités d'une manière si complète dans les deux discours que nous avons eu la bonne fortune d'entendre cet après-midi.

Je veux cependant attirer l'attention de cette Chambre sur celles des clauses du projet de canalisation du Saint-Laurent qui touchent

Le très hon. M. MEIGHEN.

spécialement aux Provinces Maritimes. Il est généralement reconnu que l'entrée des Provinces Maritimes dans la Confédération était une condition essentielle de son succès. L'on peut à peine concevoir que le développement commercial et industriel actuel de notre Dominion eût été possible sans les ports libres de glace des côtes de l'Atlantique. C'est grâce à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick que nous en possédons. Mais les forces économiques qui entrèrent en jeu vers cette époque mirent en sérieux danger l'avenir de ces provinces; leurs marchands furent entraînés dans leurs efforts par la compétition des trafiquants des autres provinces plus anciennes, plus riches et mieux organisées, et leur grande industrie maritime périçlita bien misérablement. Malgré toutes ces conditions adverses, les Provinces Maritimes ont fourni leur pleine quote-part d'argent pour développer l'Ouest, pour construire les canaux du Dominion et ses chemins de fer qui, finalement, s'étendant jusqu'à la Colombie-Anglaise, raffermirent les liens de la Confédération. Les Provinces Maritimes contribuèrent aussi à créer cet étonnant essor qui procure au Canada la prépondérance parmi les pays producteurs de blé. Je ne me prononce pas sur l'opportunité du parachèvement de la canalisation du Saint-Laurent à l'heure actuelle, mais j'insiste pour attirer l'attention des honorables sénateurs sur une opinion généralement courante dans les Provinces Maritimes, que ce parachèvement sera désavantageux à l'industrie du charbon, le grand nerf de leur vie économique.

Ces provinces craignent qu'une route maritime, ouverte au transport des produits mondiaux jusqu'à la tête des Grands Lacs, ne préjudicie au commerce du charbon de la Nouvelle-Ecosse. Je ne dis pas que cette crainte soit bien fondée, mais s'il y a même danger que cette canalisation aux fins de navigation et de force motrice puisse accroître une concurrence pour leur commerce de charbon avec les grandes provinces industrielles et manufacturières du centre, j'espère que les représentants publics des autres parties du Dominion se feront un devoir de sauvegarder les intérêts de cette ancienne et très importante région de notre grand pays.

Ceux qui siègent en Chambre depuis un certain nombre d'années savent, qu'en plus d'une occasion, nous avons été appelés à prendre de graves décisions. Le très honorable leader de cette Chambre, au cours de son discours de cet après-midi, a rappelé une de ces graves décisions, lorsqu'il a mentionné les chemins de fer Nationaux du Canada. A cette époque, quelques-uns d'entre nous regrettèrent de ne pas pouvoir adhérer à